



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

09 Novembre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCPAT du 09 Novembre 2018

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2018-174	29.10.2018	Avis d'arrêté autorisant la société Bouygues Travaux Publics à exploiter une station de traitement des boues issues du creusement du tunnel du projet Éole, 13-23 quai Paul Doumer à Courbevoie.	3
DCPPAT N° 2018-175	31.10.2018	Avis d'arrêté préfectoral portant modification des prescriptions des points 1 et 10.5 et suppression du point 10.3 de l'arrêté préfectoral du 21 mars 2005 réglementant l'exploitation des installations de la Société des Enrobés de Gennevilliers (SEG) située au 13, route du Port Charbonnier à Gennevilliers.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté DCPAT n°2018-174 du 29 octobre 2018, autorisant la société Bouygues Travaux Publics à exploiter une station de traitement des boues issues du creusement du tunnel du projet Éole, 13-23 quai Paul Doumer à Courbevoie

Par arrêté DCPAT n° 2018-174 du 29 octobre 2018, le préfet des Hauts-de-Seine a autorisé la société Bouygues Travaux Publics, dont le siège social est situé 1, avenue Eugène Freyssinet, à Guyancourt (78280), à exploiter une station de traitement des boues issues du creusement du tunnel du projet Éole, 13-23, quai Paul Doumer à Courbevoie.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Courbevoie, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Avis d'arrêté préfectoral DCPAT n°2018-175 du 31 octobre 2018, portant modification des prescriptions des points 1 et 10.5 et suppression du point 10.3 de l'arrêté préfectoral du 21 mars 2005 réglementant l'exploitation des installations de la Société des Enrobés de Gennevilliers (SEG) située au 13, route du Port Charbonnier à Gennevilliers.

Par arrêté du 31 octobre 2018, le préfet des Hauts-de-Seine a prescrit la modification des prescriptions des points 1 et 10.5 et la suppression du point 10.3 de l'arrêté préfectoral du 21 mars 2005 réglementant l'exploitation des installations de la Société des Enrobés de Gennevilliers (SEG) située au 13, route du Port Charbonnier à Gennevilliers.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Gennevilliers, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>